

Etude sur la répartition des variétés de céréales à pailles au niveau des zones agro-écologiques du nord de l'Algérie et choix variétal

Revue céréaliculture N°67, 2016

Actuellement 139 variétés de céréales (111 variétés de la liste A + 28 variétés de la liste B, en 2014) sont autorisées à la production et à la commercialisation, dont 41 variétés de blé dur, 34 de blé tendre, 21 variétés d'orge, 10 d'avoine et 5 variétés de triticale.

Une enquête a été menée au niveau de 195 exploitations agricoles, localisées sur 29 wilayas du Nord de l'Algérie, dans différentes zones agro-écologiques.

L'objectif de cette enquête est de collecter des informations sur l'utilisation des variétés de céréales par les agriculteurs, leurs critères de choix, leur répartition par zone agro-écologique et l'itinéraire technique pratiqué par ces derniers.

Les résultats de l'enquête ont montré que 40% des exploitants enquêtés ne connaissent pas les nouvelles variétés.

Les nouvelles variétés connues sont en nombre de 15 dont 8 de blé dur, 6 de blé tendre et une seule variété d'orge.

Les critères de choix sont le rendement en grain pour les variétés de blé dur au niveau des différentes zones agroécologiques, l'adaptation aux conditions climatiques et la résistance aux maladies pour le blé tendre au niveau du littoral et sublittoral, le rendement élevé, l'adaptation des variétés aux conditions climatiques au niveau des plaines intérieures et des hauts plateaux, la large adaptation aux conditions climatiques au niveau de la zone agropastorale.

Concernant l'orge, il ressort que le rendement en grain, l'adaptation aux conditions agro écologiques et la hauteur de paille sont des critères qu'ils considèrent comme importants dans le choix de la variété sur l'ensemble des exploitations des différentes zones agro-écologiques.